



**COMPTE RENDU**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2018**

L'an Deux Mille Dix-Huit le vingt février à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le douze février, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Etaient présents :**

M. Michel PAQUET,  
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT

**Etait excusé :** ./.

**Absente avec procuration :** Katia GENET-MAINCION à Patrick BAILY

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de votants : 10

**Étaient également présents :** Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

**Était excusé :** Olivier HAUDOT, DGS



**1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir**

FEVRIER 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	21/02/2018	18 h 00	Commission Politique Tourisme-Relations Transfrontalières - Préparation des Assises du territoire	Petite salle de réunion
Jeudi	22/02/2018	17 h 30	Commission Politique Sociale - compétence petite enfance <i>1. Ecole du Spectateur : saison 2017/2018</i> <i>2. Associations péri et extra scolaires : révision de la politique tarifaire</i> <i>3. RAM : bilan d'activités 2017</i> <i>4. Salon de l'enfance : point d'étape</i> <i>5. Divers</i>	Petite salle de réunion

		18 h 30	Commission Politique Sociale - Préparation des Assises du territoire	Petite salle de réunion
Lundi	26/02/2018	18 h 30	Commission Politique Aménagement du territoire - Développement économique	Petite salle de réunion
Mardi	27/02/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	28/02/2018	18 h 00	Commission Suivi des travaux - Préparation des Assises du territoire	Petite salle de réunion

**MARS 2018**

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Jeudi	01/03/2018	18 h 30	Commission Politique Aménagement de l'espace - Développement économique - Préparation des Assises du territoire	Petite salle de réunion
Mardi	06/03/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	07/03/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
Jeudi	08/03/2018	18 h 30	Commission Politique de l'Environnement	Petite salle de réunion
Mardi	13/03/2018	17 h 30	Bureau communautaire pré conseil	Petite salle de réunion

## **Le Bureau communautaire prend acte.**

### **2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 30 janvier 2018**

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 30 janvier 2018.

## **Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.**

Vote : Pour : 10  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

### **3. Objet : Tableau des emplois**

#### **A. Pôle «Travaux - Bâtiments - Urbanisme» - Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme**

Pour renforcer le service « SIAU », il est nécessaire de pérenniser deux postes de catégorie C, recrutés jusqu'à présent, sur des contrats à durée déterminée.  
 Sur proposition du Président,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

**- de créer à compter du 1er juin 2018, un poste d'adjoint administratif à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade,**

- de créer à compter du 1er juin 2018, un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

#### **B. Pôle «Travaux - Bâtiments - Urbanisme» - Service Assainissement**

Pour renforcer le service « Assainissement collectif », il est nécessaire de pérenniser un poste de catégorie C, recruté jusqu'à présent, sur des contrats à durée déterminée.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 16 mars 2018, un poste d'adjoint technique à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

#### **4. Objet : Projet d'extension du Multi-accueil « Les Frimousses » à VOLMERANGE-LES-MINES - Demande de subvention Programme DETR 2018**

Le Président informe les membres du Bureau qu'un projet d'extension du Multiaccueil « Les Frimousses » est actuellement à l'étude.

Ces travaux ont pour objectifs :

- **d'améliorer les conditions d'accueil des enfants**
  - créer des espaces de rangement pour libérer des volumes actuellement encombrés par du matériel pédagogique,
  - améliorer le local réservé aux poussettes, vélos, sièges auto,
  - prévoir un espace de rangement extérieur qui permettra d'équiper la structure du matériel pédagogique adapté et nécessaire au développement des enfants.
- **d'améliorer les conditions de travail du personnel**
  - dédier une salle pour les réunions de travail des employés,
  - créer une salle du personnel équipée d'un coin repas,
  - créer un vestiaire supplémentaire pour le personnel masculin : vestiaire, douche, sanitaires,
  - restaurer les conditions d'usage des sanitaires existants,
  - prévoir des locaux inaccessibles aux enfants et sécurisés pour le rangement du matériel pédagogique mais aussi les stocks de produits d'entretien, hygiène, couches, alimentation, vaisselle,
  - réviser l'ensemble des installations sanitaires et améliorer le système de chauffage et le confort d'été dans l'établissement.

En vue de la programmation 2018 des subventions DETR, Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville souhaite connaître les projets d'investissement de la CCCE pour lesquels une intervention financière serait sollicitée à hauteur de 60 % sur le montant prévisionnel des opérations.

Au regard des projets éligibles, la CCCE a constitué un dossier de demande de subvention pour les travaux d'extension du Multiaccueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines, à déposer, auprès des services de l'Etat,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 pour le projet d'extension du Multiaccueil « Les Frimousses » à Volmerange-les-Mines selon le plan de financement ci-après,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents et lui donner tout pouvoir pour diligenter toutes les procédures nécessaires à la bonne constitution de ce dossier.

**Il est précisé que la part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la Communauté de Communes.**

Objet	Coût de l'opération HT	Autofinancement CCCE HT	DETR 2018
d'extension du Multiaccueil « Les Frimousses » à Volmerange	125 000,00 €	50 000, 00 €	75 000,00 €
	100 %	40 %	60 %

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

**5. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires (selon ancien règlement)**

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 26 juin 2012, un dossier a été déposé et analysé.

Le dossier conforme aux conditions d'éligibilité et complet est recensé dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Breistroff-la-Grande	Extension de la salle des fêtes	179 166,67 €	110 177,07 €	179 166,67 €	8,51%	15 239,60 €	53 833,33 €
							Soit 30 %
							Ce taux ne tient pas compte du Fonds de concours communautaire versé dans le cadre du nouveau règlement

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

**Il est donc demandé au Bureau Communautaire :**

- de valider l'attribution du fonds de concours pour la commune figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ce fonds de concours.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **6. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe**

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, des dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Breistroff-la-Grande	Extension de la salle des fêtes	179 166,67 €	125 416,67 €	179 166,67 €	10%	17 916,67 €	35 833,33 € Soit 20 %
Breistroff-la-Grande	Enfouissement d'un réseau téléphonique – Voie de liaison rue Boler et Evange	33 870,00 €	0 €	33 870,00 €	40%	13 548,00 €	20 322,00 € Soit 60%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

A noter que le fonds de concours pour l'enfouissement d'un réseau téléphonique ne relève pas de l'enveloppe dédiée aux fonds de concours génériques.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de valider les attributions de fonds de concours pour la commune figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les notifications relatives à ces fonds de concours.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

**7. Objet : Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2018 - Subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Rodemack - Soutien à l'organisation du 21e Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France®**

La 21<sup>e</sup> édition du Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France® aura lieu les 14 et 15 avril 2018, à la Citadelle à Rodemack. La manifestation est organisée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, en partenariat avec l'Association Les Plus Beaux Villages de France® et la Commune de Rodemack. Comme chaque année, l'événement permettra d'accueillir des artisans et producteurs de vins professionnels issus, pour leur grande majorité, des Plus Beaux Villages de France, et venus proposer leurs produits à la dégustation et à la vente. Un marché et un service buvette-restauration de produits gastronomiques locaux compléteront la programmation. Près de 2 000 visiteurs devraient être accueillis.

Depuis qu'elle organise la manifestation, la Communauté de Communes a sollicité le soutien logistique et matériel de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack afin de lui confier les missions suivantes :

- mise à disposition du local de l'Amicale situé route de Mondorff à Rodemack, afin d'y stocker les quelques 30 000 bouteilles apportées par les vignerons participants ;
- réception des livraisons de vin durant les 3 jours précédant la manifestation ;
- surveillance nocturne du local des pompiers ;
- réalisation et impression des bons de retraits pour les vignerons ;
- service des clients durant les deux jours de la manifestation.

Dans le cadre de la préparation de la 21<sup>e</sup> édition de la manifestation, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack.

En compensation de ce soutien, il est proposé d'octroyer à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack une subvention de 2 000 €.

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Rodemack,**
- **d'autoriser le Président à signer, le cas échéant, toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour :	10
Abstention :	0
Contre :	0

**8. Objet : Convention d'entretien et de balisage avec le Club Vosgien**

*Cette décision annule et remplace la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 12 décembre 2017. Le tronçon GR5 de 9 kilomètres traversant Molvange et Escherange a été déplacé et n'entre plus dans le cadre des responsabilités du Club Vosgien. Cela a pour effet de réduire le nombre total de kilomètres entretenus de 62 à 53 et modifie ainsi le montant annuel de la subvention allouée par la CCCE au Club Vosgien, qui s'élève finalement à 1 166 € au lieu de 1 364 €.*

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire du 6 juillet 2010 actant le partenariat avec le Club Vosgien par convention triennale pour l'entretien du balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre d'intérêt communautaire,

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 16 juin 2015 portant sur la reconduite de partenariat avec le Club Vosgien pour l'entretien du balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre d'intérêt communautaire, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2017,

Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette compétence, il est proposé de reconduire ce partenariat.

Au travers de cette convention, le Club Vosgien s'engage à entretenir le balisage des 5 circuits pédestres reconnus d'intérêt communautaire mentionnés dans la convention. En contrepartie, la CCCE s'engage à verser au Club Vosgien une subvention annuelle d'un montant de 1 166 €.

La convention prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 3 ans, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Après avis favorable de la Commission « Politique Tourisme-Relations Transfrontalières » en date du 15 novembre 2017,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **d'autoriser le Président à reconduire le partenariat avec le Club Vosgien pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée pédestre d'intérêt communautaire,**
- **de verser une subvention annuelle d'un montant de 1 166 € au club Vosgien,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec le Club Vosgien ainsi que tous les documents afférents.**

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

## **9. Objet : Schéma enfance - Ecole du spectateur**

Dispositif culturel de programmation de spectacles jeunes publics sur le territoire depuis 2007, l'Ecole du spectateur s'appuie sur un partenariat entre associations et institutionnels. La programmation est sélectionnée et proposée par la Ligue de l'Enseignement de la Moselle. L'organisation logistique de chaque spectacle est assurée par les 4 associations péri et extrascolaires du territoire.

Il est proposé de soutenir cette opération qui s'inscrit dans le cadre des projets spécifiques d'intérêt communautaire portés par les associations dont la compétence relève de la Commission « Politique Sociale » - compétence enfance.

Il est rappelé les objectifs poursuivis :

- favoriser l'accès à l'offre artistique par une programmation de qualité,
- développer la sensibilité, l'imaginaire de l'enfant, son esprit critique,

- renforcer la présence des équipes artistiques auprès des structures locales sur le chemin de l'aménagement culturel du territoire et de l'éducation artistique,
- réduire les inégalités d'accès à la culture.

#### **Bilan saison 2017 :**

4 spectacles proposés ont permis d'accueillir 170 spectateurs sur 5 séances soit une moyenne de 34 personnes par séance.

La fréquentation reste modeste au regard de la volonté commune de rendre accessible la culture à un grand nombre d'enfants et de familles.

Plusieurs phénomènes se conjuguent pour analyser la fréquentation : dates et période de la semaine, mais aussi le climat culturel. En effet, ces données sont moins alarmantes lorsque l'on sait qu'un spectacle jeune public touche environ 10 % du public potentiel.

Le retour du public a été très favorable tant sur le choix des spectacles que sur la qualité.

#### **Budget présenté pour la saison 2017-2018 :**

4 spectacles programmés - 8 représentations (2 par association)

Dates : Octobre 2017-Avril 2018

Coût de l'opération : 15 830 €

Participation sollicitée auprès de la CCCE : 7 984 €

Participation de la FOL : 4 448 €

Participation des associations locales estimée\* : 2 661 €

\*La part des associations correspond au reste à charge des associations suite à la déduction de toutes les autres recettes entrées payantes comprises.

Les associations doivent garder leur autonomie mais le travail de coordination doit être assuré par le service enfance pour conserver une cohérence sur le territoire.

La promotion des 8 représentations se fera sur l'ensemble du territoire de la CCCE.

#### **Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de conventionner pour l'année 2018 sur la base d'un montant de 8 000 € en prévoyant un versement en deux temps : 70 % en mars 2018, le solde étant versé après réalisation de l'évaluation conjointe de la saison en juin 2018,
- d'autoriser le Président à signer la convention avec La ligue de l'Enseignement ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
 Abstention : 0  
 Contre : 0

#### **10. Objet : Ouverture d'une section « classe-étude » judo à Cattenom - projet expérimental**

*Point reporté*



## **11. Objet : Résiliation du bail commercial du restaurant « la Petite Carcassonne » à Rodemack**

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire du 2 avril 2013 actant le principe d'une reprise du restaurant « La Petite Carcassonne » à Rodemack,

Vu la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2014 portant modification du loyer de location et ventilation de ce loyer entre une partie réglée comptant et une partie réglée par la réalisation de travaux de mise aux normes des locaux de « La Petite Carcassonne »,

Vu le bail commercial établi aux termes d'un acte reçu par Maître Yvon GERARD, notaire à Cattenom le 7 juillet 2014, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2022,

Il est rappelé que le projet de reprise du restaurant la Petite Carcassonne est à mettre en relation avec le projet Citadelle. En effet, il résulte de l'ambition de faire naître une politique touristique et culturelle articulée autour du projet phare de restauration et de valorisation de la Citadelle de Rodemack, en lien avec une programmation événementielle en développement et avec la création d'un Office de Tourisme géré en régie directe.

A cette volonté se conjuguait un déficit en matière de restauration et une absence d'initiative privée. En effet, depuis la fermeture du restaurant la Maison des Baillis en décembre 2011, Rodemack ne disposait plus de restaurant. L'absence d'offre de restauration générait un retour d'image négatif et des pertes de retombées économiques locales alors qu'il s'agissait d'un objectif initial de la politique touristique.

Considérant la volonté de reprise du propriétaire des murs en vue de relancer une activité de restauration privée,

Considérant le déficit cumulé de l'activité de restauration, exploitée en régie directe et les difficultés inhérentes au statut des agents publics, difficilement applicable aux horaires et au préférentiel des métiers de la restauration,

Considérant que le bail commercial signé court encore a minima durant deux années jusqu'en 2019, et ne peut être dénoncé de manière anticipée sauf accord des deux parties,

Considérant que la résiliation anticipée entraîne le versement d'une indemnité par la CCCE,

Considérant que cette indemnité peut s'effectuer en nature par le transfert de l'actif présent au 31 décembre 2017 au sein du restaurant, et représentant une valeur nette comptable de 46 609,06 €,

Considérant qu'en cas de rupture anticipée du bail commercial, la CCCE n'aura plus à assurer les différents règlements de loyer et les travaux de mise aux normes des installations (conformément à l'article - loyer du bail commercial), ainsi que les travaux au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée estimés à 8 400 € HT,

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- de se prononcer sur cette résiliation qui interviendra au 1<sup>er</sup> mars 2018,
- d'autoriser le Président à signer le l'acte de résiliation de bail commercial, établi par Me Olivier LAURENT, notaire à Cattenom,

- de l'autoriser à procéder à la cession des biens mentionnés en annexe dudit acte dont la valeur nette comptable représente 46 609,06 €,
- de mettre en œuvre toute procédure et de signer tout document utile pour la mise en application de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 10  
Abstention : 0  
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 12.

Le Président,  
Michel PAQUET

